

M. WILSON : Le plus bas ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui.

M. WILSON : L'entreprise lui fut-elle adjugée ?

M. EMMERSON : Non, car le ministère ne crut pas sage d'accepter sa soumission et de lui confier les travaux, vu l'état de sa santé.

M. WILSON : On n'accepte pas toujours la plus basse soumission, n'est-ce pas ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui, à moins de raisons exceptionnelles. Je dois dire que M. McManus est mon grand ami et l'un de mes partisans ; cependant, l'entreprise ne lui fut pas adjugée pour d'excellentes raisons tant pour son bien que dans l'intérêt du ministère, car je suis certain qu'on aurait eu tort de lui confier les travaux à cette époque-là.

M. WILSON : Y a-t-il eu une soumission distincte pour le pont et, dans l'affirmative, à quel prix ?

L'honorable M. EMMERSON : Il y eut une soumission distincte.

M. WILSON : Combien devait coûter le pont ? Donnez-nous au moins quelques renseignements sur le coût des autres travaux.

L'honorable M. EMMERSON : Les soumissions furent basées sur le devis et le cahier des charges. On ne demanda pas un prix à forfait mais des prix différents pour chaque partie de l'ouvrage.

M. WILSON : Néanmoins, s'il y avait un devis estimatif les ingénieurs ont dû donner au ministre une estimation du coût du pont.

L'honorable M. EMMERSON : On estime que le pont coûtera \$1,494,097 ; l'embranchement jusqu'à la rivière, \$926,460 ; le matériel roulant, \$200,000 ; le prolongement jusqu'au havre, \$104,600 et le quai en coffrage, \$69,955, soit en tout \$2,795,113.17. Nous avons payé, y compris les dépenses probables de 1903-1904, \$2,072,525.47. Il nous faudra encore \$722,587.70 en 1904-1905. Nous demandons \$650,000 pour le prochain exercice.

M. BLAIN : Combien coûteront tous les travaux, le pont compris ?

L'honorable M. EMMERSON : \$2,795,113.17.

M. WILSON : Pourquoi le ministre ne demande-t-il pas les fonds nécessaires pour achever l'entreprise ?

L'honorable M. EMMERSON : Nous ne voulons pas demander plus que nous avons besoin dans le moment.

M. WILSON : Espère-t-on terminer les travaux au cours de l'exercice ?

L'honorable M. EMMERSON : Il faudra probablement terminer le quai en coffrage.

M. MONK : Ce crédit suffira-t-il ?

L'honorable M. EMMERSON : Non. Il faudra \$722,587.70 si nous construisons ce quai en coffrage. Nous ne demandons que \$650,000 dans le budget principal.

M. MONK : Quel est le coût total de l'entreprise ?

L'honorable M. EMMERSON : Approximativement, \$2,795,113.17, y compris le coût du pont. On a dépensé jusqu'ici \$2,072,525.47, les paiements à faire jusqu'au 30 juin dernier inclus. Il reste une balance de \$722,587.70 et nous demandons \$650,000 dans le budget principal. La question de construire un quai est en suspens. D'après le contrat, nous ne sommes pas tenus de le construire, si nous jugeons qu'il n'est pas nécessaire.

M. MONK : Dois-je comprendre qu'on n'exigera pas de péage sur la partie du pont qui servira de chemin public ?

L'honorable M. EMMERSON : Le gouvernement de la province paie l'intérêt sur le coût de la construction de la partie du pont qui servira de chemin de fer et je crois que la loi l'autorise à percevoir des péages.

M. MONK : Quelles conventions ont été arrêtées à ce sujet entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales ? On ne devrait rien exiger sur ce pont, autant que possible. Il semble étrange que le gouvernement provincial puisse percevoir des péages sur un pont que nous construisons. Je vois les péages d'un mauvais œil, attendu que la population de Montréal a beaucoup à souffrir de ce système suranné. Comment le gouvernement de la province, grâce à une loi qu'il adopte, peut-il percevoir des péages sur un pont que nous construisons.

M. WILSON : J'insisterai auprès du ministre sur l'importance d'avoir un pont libre.

Au temps où nous vivons il ne devrait plus y avoir de barrières de péages sur les grandes routes, au Canada. Il y a longtemps qu'elles sont abolies dans le comté que j'ai l'honneur de représenter.

M. HACKETT : C'est rétrograder que de demander à la population de l'île du Prince-Edouard de payer pour traverser sur ce pont. Je partage sur ce point l'opinion de l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) et de l'honorable député de Lennox (M. Wilson). Travaille-t-on actuellement à la construction de ce pont ?

M. J. J. HUGHES : Je crois que l'opposition a tort de supposer que le gouvernement provincial va exiger un péage sur ce pont. Je ferai remarquer à l'honorable député de Jacques-Cartier que le gouvernement fédéral ne supporte pas seul tous les frais de la construction de ce pont ; le gouvernement provincial paiera l'intérêt sur la somme qu'aura coûté la partie du pont servant de voie publique.

M. MONK : A qui le gouvernement provincial paiera-t-il cet intérêt ?